



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

La VAE peut vous permettre, grâce aux compétences acquises par l'expérience, de vous voir délivrer tout ou partie d'un diplôme, ou encore d'être dispensé des titres ou diplômes requis pour préparer le diplôme visé.

Dans le champ du sport, la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 vous donne la possibilité d'obtenir un diplôme du Ministère chargé des Sports, sans avoir à passer la totalité des épreuves ni suivre toute la formation. Les diplômes concernés sont :

- le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT),
- le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS),
- les brevets d'Etat d'éducateur sportif des 1^{er} et 2^{ème} degrés (BEES),
- le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS),
- le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS).

Attention, vous ne pouvez déposer qu'une seule demande par diplôme dans la même année sur l'ensemble du territoire français.

■ LES CONDITIONS NECESSAIRES

- Avoir exercé sur un minimum de **3 années** et **2400 heures au moins** (consécutives ou non) une activité en rapport avec le domaine de compétence du diplôme recherché.
- **Elaborer un dossier** dans lequel vous décrivez très précisément les activités professionnelles ou bénévoles que vous avez exercées.

■ LE DOSSIER

Le dossier proposé par le Ministère chargé des Sports est composé de deux parties :

- une partie portant sur la recevabilité de votre demande (preuves concernant les conditions nécessaires),
- une partie portant sur la description des activités significatives, en rapport avec le diplôme, que vous choisirez de retracer.

■ LA VALIDATION

Votre dossier sera analysé par un jury composé de spécialistes et de professionnels de l'option ou de la spécialité du diplôme.

En savoir plus sur les étapes de la procédure : <http://www.bourgogne.drjscs.gouv.fr>

En savoir plus : <http://www.vae.gouv.fr/>

>> Votre contact en Bourgogne

Daniel BATTISTELLA

Courriel : daniel.batistella@drjscs.gouv.fr

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Bourgogne (DRJSCS Bourgogne)

10 boulevard Carnot - BP 13430 - 21034 DIJON cedex

Tel : 03.80.68.39.00 - Fax : 03.80.68.39.01

Site : <http://www.bourgogne.drjscs.gouv.fr/>